

## Commune exemplaire

En périphérie de Fribourg, Granges-Paccot fait le joint entre le cœur de l'agglomération et la campagne fribourgeoise. Située à la frontière des langues, la commune a connu une fantastique évolution durant la 2<sup>e</sup> partie du XX<sup>e</sup> siècle. Sa population a plus que doublé, les activités industrielles et de services se sont multipliés faisant de Granges-Paccot un rouage essentiel du développement du centre cantonal et un partenaire incontournable de Fribourg et de sa région. Granges-Paccot se veut exemplaire sur les énergies. En construisant sa centrale de chauffage à distance à copeaux de bois, la commune a déjà montré la voie et entend poursuivre avec d'autres réalisations : éclairage public, mises aux normes des bâtiments publics, mise en valeur des énergies renouvelables, utilisation des véhicules, mobilité, etc. Elle souhaite favoriser un développement urbain intégré et durable, via le projet d'agglomération de Fribourg. C'est à cette tâche exigeante, mais nécessaire, que le Conseil communal et la Commission de l'énergie s'attellent avec enthousiasme.

Les buts de la société à 2000 watts doivent être atteints d'ici l'an 2100. Pour atteindre ces buts, l'objectif à long terme de 2000 W resp. 1 tonne de CO<sub>2</sub>/an/pers. doit être adapté en fonction des valeurs de départ actuelles plus élevées que la moyenne suisse en raison du fort taux d'industrie. Les buts respectifs à long terme sont par conséquent les suivants :

- 2100 W pour 2100
- 1.2 t équ. CO<sub>2</sub> pour 2100

## Les projets phares de la politique énergétique

- Plan communal des énergies avec vision, principes directeurs, objectifs opérationnels et programme d'action (2014) ;
- Réseau pour alimenter de chauffage à distance les bâtiments publics ;
- 100 % de l'électricité consommée par les bâtiments communaux est certifiée courant vert (25 % labellisé « naturemade star ») ;
- 730 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics (administration, local du feu, école et halle de Chantemerle) ;
- Assainissement complet de l'éclairage public ;
- Subvention de CHF 300.- à l'achat d'un vélo électrique.

## En quelques chiffres

Commune : .....Granges-Paccot  
Canton : ..... Fribourg  
Nombre d'habitants : ..... 3100  
Superficie : .....4 km<sup>2</sup>  
Internet : .....[www.granges-paccot.ch](http://www.granges-paccot.ch)

Première labellisation Cité de l'énergie :  
..... 2014



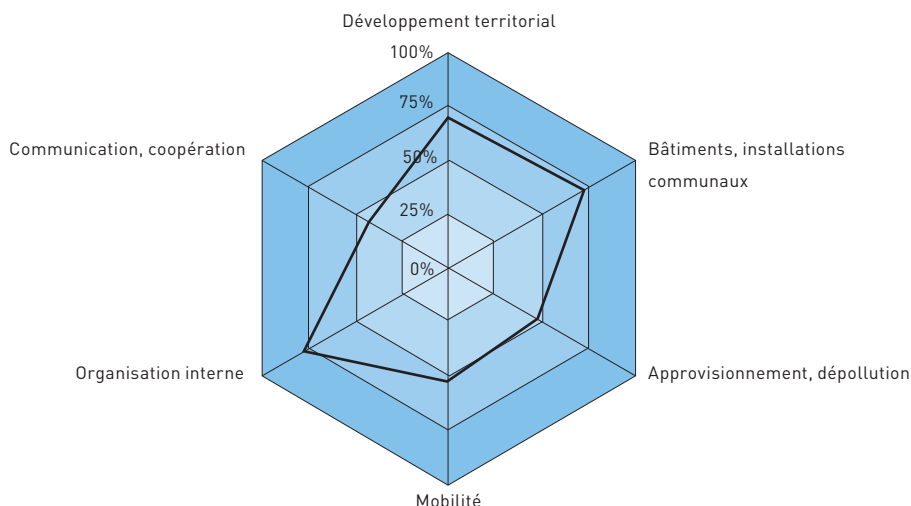


## « Des bases solides pour un avenir durable »

« En 2007 déjà, la commune a mis en service son chauffage à distance à copeaux de bois. Le slogan « Granges-Paccot – Commune exemplaire » a donc pris tout son sens depuis avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur quatre bâtiments, l'assainissement de l'éclairage public et l'extension, en cours de réalisation, du CAD. Le projet d'une nouvelle école « MINERGIE P » raccordée au CAD communal est le nouvel objectif de la commune. Diverses actions pour favoriser les économies d'énergie et pour un développement durable sont entreprises auprès de la population du village. La commune a également le souci de la mobilité et améliore son offre tant au niveau des transports publics, de la mobilité douce que dans la qualité de vie de ses habitants en réduisant la vitesse du trafic routier. »

Robert Perler  
Vice-syndic, Granges-Paccot

## Taux de réalisation en 2014



Le diagramme en toile d'araignée représente, pour chacun des six secteurs du catalogue de mesures, la part (en %) de potentiel d'actions déjà mis en œuvre par la commune. Pour obtenir le label Cité de l'énergie, la commune doit avoir mis en œuvre ou planifié 50% de son potentiel, et 75% pour obtenir le label European Energy Award® GOLD.

## Les prochaines étapes

Granges-Paccot s'est engagée dans différents projets qui seront réalisés dans les années à venir :

- étendre le réseau de chauffage à distance pour raccorder quatre bâtiments supplémentaires et remplacer la consommation de gaz estival par du solaire thermique ;
- établir un cadastre solaire pour les toitures du territoire ;
- développer et encourager des projets d'écologie industrielle et enterentreprises ;
- mettre en place un plan de mobilité pour l'administration ;

- construction d'une nouvelle école selon les recommandations des standards « Bâtiments 2011 » et « MINERGIE P ».

### Contact à Granges-Paccot

Robert Perler, T 026 460 76 20  
robert.perler@granges-paccot.ch

### Conseiller Cité de l'énergie

Beat Philipona, T 026 419 24 45  
beat.philipona@pbplan.ch

### SuisseEnergie pour les communes

c/o Bio-Eco Sàrl, T 021 861 00 96  
info@bio-eco.ch

### Plus d'informations

[www.citedelenergie.ch/granges-paccot](http://www.citedelenergie.ch/granges-paccot)

## A quoi sert le label Cité de l'énergie ?

Le label Cité de l'énergie est une certification développée en Suisse et élargie au niveau européen (European Energy Award®). Le label récompense les communes qui ont mis en place une gestion de la qualité pour la mise en œuvre de la politique énergétique et environnementale. Il a été déployé dans le cadre du programme SuisseEnergie de la Confédération.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) favorise ainsi la mise en œuvre d'une politique nationale de l'énergie dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Avec le programme SuisseEnergie pour les communes, l'OFEN apporte son soutien de manière ciblée au niveau communal. Le label est propriété de l'Association Cité de l'énergie.